

Instructions et conditions d'utilisation – compilation travaux préparatoires CSA – 20/6/2024

Cette page web contient des liens vers un document par article du Code des sociétés et des associations (« CSA »), avec, par article, la disposition légale en vigueur le 20 juin 2024, le texte du ou des projet(s) de loi, le texte du ou des avant-projet(s), l'exposé des motifs¹ et, le cas échéant, la justification des amendements approuvés ainsi que les passages de l'avis du Conseil d'État.

Dans chaque document, nous avons effectué les opérations suivantes :

- Textes en ordre chronologique inverse (CSA – projet – avant-projet)
- Incorporation des lois modificatives jusqu'au 20 juin 2024, chaque fois avec mention des mêmes documents que pour le CSA
- Incorporation de l'arrêt d'annulation C.C. n° 135/2020
- Comparaison des différentes versions des textes, indiquant les modifications dans le texte le plus récent (p. ex. un terme modifié dans le projet de loi par rapport à l'avant-projet est barré dans le texte du projet de loi, idem entre le CSA et le projet de loi) et entre la version modifiée par une loi modificative et le CSA avant la modification. La légende est la suivante en utilisant le système d'exploitation Microsoft Windows :
 - Souligné : ajout/remplacement
 - Barré : suppression
 - Liens : mènent vers la justification d'un amendement approuvé, vers l'arrêt C.C. n° 135/2020 ou vers la loi modificative
- Incorporation des liens menant vers les avant projets, projets de loi, propositions de loi, exposés des motifs et avis du Conseil d'État dans la première colonne. Il suffit de cliquer sur le document souhaité en appuyant sur la touche Ctrl pour l'ouvrir.

La technique de *mark-up* utilisée est *simple mark-up*.

Le CDS a l'intention de mettre à jour cette page web de manière régulière.

La légende des abréviations utilisées est disponible [ici](#).

Les compilations originales ont été établies par madame Filiz Korkmazer, qui était, au moment de la rédaction du CSA, vice-chef de cabinet droit économique de l'ancien Ministre de la Justice Geens. Madame Korkmazer était, entre autres, chargée du processus de préparation du CSA, et a dirigé tous les groupes de travail et réunions. Le CSA est très reconnaissant à madame Korkmazer de pouvoir utiliser les fruits de son travail.

¹ En ce qui concerne les livres 15 à 18, qui résultent de l'amendement n°1 du Projet de loi introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses, nous avons repris le commentaire des articles de la justification de l'amendement.

Bien que tant le CDS que madame Korkmazer ont travaillé consciencieusement, aucun des deux n'est responsable d'éventuelles différences entre les textes figurant dans les documents et le droit en vigueur. Pour lire le texte actuel du CSA, consultez le site du [SPF Justice](#). Si vous repérez une erreur en utilisant les documents, veuillez le notifier à info@bcv-cds.be.

Le CDS apprécierait une référence à cette page web par ceux qui l'utilisent, étant entendu que les modifications effectuées doivent être clairement indiquées.